

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 2 août 2010 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Lise Savard
Lyne Girard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Guy Tremblay
Absence : Ruth Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010
3. APPROBATION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 108-10 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE PROLONGER LA LIMITE DE VITESSE DE 50 KM/HEURE DANS LE RANG STE-CATHERINE »
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 110-10 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DIMINUER LA LIMITE DE VITESSE DANS LE CHEMIN CAP-AUX-OIES »
6. RENONCIATION AU DÉLAI D'APPEL RELATIVEMENT AU JUGEMENT DANS LE DOSSIER SUCCESSION RAYMONDE TREMBLAY
7. RÉOLUTION CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

130-08-10 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

131-08-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 soit accepté.

132-08-10 Approbation des comptes

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

AUBÉ ANCTIL PICHETTE ET ASS.	1 117.46 \$
BELL CANADA	650.56 \$
BENOIT TREMBLAY	462.78 \$
CORPORATE EXPRESS	392.38 \$
EQUIPEMENT GMM	49.67 \$
FLEURISTE CÉLINE	84.66 \$
FONDS DE L'EVALUATION FONCIERE	48.00 \$
GAGNÉ LETARTE SENC	381.58 \$
HYDRO-QUEBEC	565.86 \$
PILOTE JEAN-MARIE	264.40 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	36.01 \$
ROGERS	52.16 \$
	<hr/>
	4 105.52 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

BELL MOBILITE	322.12 \$
BELL CANADA	85.50 \$
ÉDUC EXPERT	2 229.50 \$
HYDRO-QUÉBEC	371.22 \$
PILOTE JEAN-MARIE	50.54 \$
SORTIE DES POMPIERS	402.00 \$
	<hr/>
	3 460.88 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	85.49 \$
CHEZ S. DUCHESNE	825.22 \$
GARAGE EDMOND BRADET	2481.41 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	92.00 \$
GARAGE NOEL DESCHENES	11.27 \$
HYDRO-QUÉBEC	123.74 \$
LES ENT. AUDET ET TREMBLAY	2 928.71 \$
LES ENT. JACQUES DUFOUR	1 461.28 \$
LOCATION GALIOT INC.	11.28 \$
PILOTE JEAN-MARIE	37.24 \$
TENCO (CND) LTEE	49.67 \$
TREMBLAY JACQUES	238.08 \$
WURTH CANADA LTD	329.56 \$
	<hr/>
	8 673.95 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUEBEC	1 970.25 \$
HYDRO-QUEBEC	325.08 \$
S COTÉ ÉLECTRIQUE	186.24 \$
	<hr/>
	2 481.57 \$

AQUEDUC

A TREMBLAY ET FRÈRES	258.40 \$
CANADA POST CORPORATION	15.31 \$
ELECTRICITÉ GAUTHIER	73.37 \$
GAETAN BOLDUC ET ASS.	12 965.23 \$
HYDRO-QUEBEC	896.48 \$
PRÉCISION SG	28.22 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	281.47 \$
RÉAL HUOT	4 948.03 \$
TRANSPORT ROCK BOUCHARD	57.80 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	115.03 \$
	<hr/>
	19 639.34 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BELL CANADA	96.16 \$
FQM	12.00 \$
HYDRO-QUEBEC	1 518.72 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	127.68 \$
	<hr/>
	1 754.56 \$

LOISIRS

BELL CANADA	82.83 \$
VILLE DE BAIE ST-PAUL	10 904.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	318.58 \$
	<hr/>
	11 305.41 \$

MRC DE CHARLEVOIX

MRC DE CHARLEVOIX	26 785.00 \$
MRC DE CHARLEVOIX	673.56 \$
MRC DE CHARLEVOIX	633.79 \$
	<hr/>
	28 092.35 \$

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 900.00 \$
----------------------------------	--------------

DONS

CONS. SOC. ET COMM. DE CHARLEVOIX	25.00 \$
	<hr/>
	25.00 \$

SIGNALISATION

LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	395.06 \$
------------------------------	-----------

SERVICE DE LA DETTE

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	10 607.95 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	5 406.45 \$
TOTAL:	<hr/>
	114 983.03 \$

133-08-10 Adoption du règlement No 108-10 « Règlement ayant pour objet de prolonger la limite de vitesse de 50 km/heure dans le rang Ste-Catherine

CONSIDÉRANT QUE le secteur du rang Ste-Catherine, situé entre la route 362 et la rivière du Seigneur, est très achalandé ;

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd est très présent dans ce secteur ;

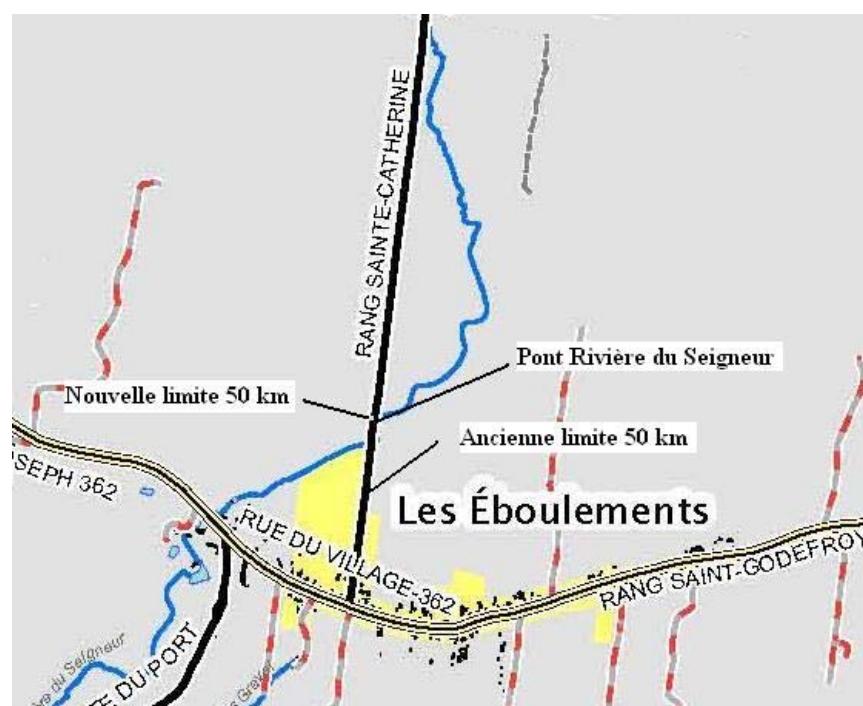
CONSIDÉRANT QUE ce secteur est résidentiel et que plusieurs jeunes familles y habitent;

CONSIDÉRANT QU'une garderie en milieu familial est installée dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers;

Article 1

Que la limite de 50 km/heure soit prolongée, telle que représentée ci dessous.



Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

134-08-10 Adoption du règlement No 110-10 « Règlement ayant pour objet de diminuer la limite de vitesse dans le chemin Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT que des résidents du chemin Cap-aux-Oies ont déposé une pétition demandant de diminuer la limite de vitesse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que cette route est sinueuse et même abrupte à certains endroits ;

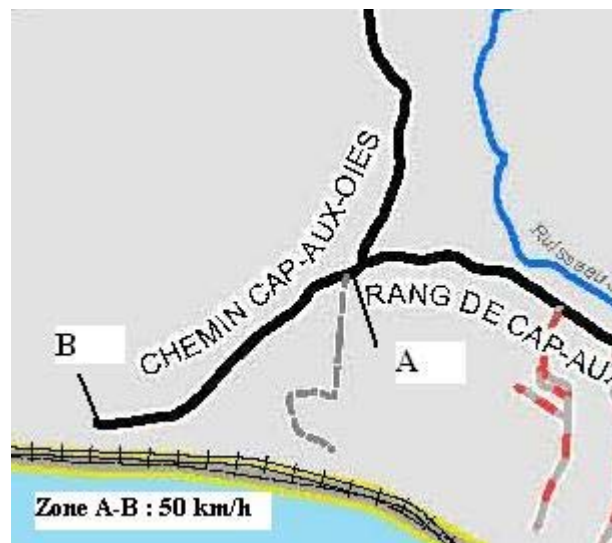
CONSIDÉRANT que cette route pittoresque accueille beaucoup de marcheurs ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 juillet 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Article 1

La limite de vitesse dans le chemin Cap-aux-Oies, telle que représentée ci-dessous est fixée à 50 km/heure.



Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

135-08-10 Renonciation au délai d'appel relativement au jugement dans le dossier succession Raymonde Tremblay

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription présentée par Succession Raymonde Tremblay ;

CONSIDÉRANT les significations effectuées ;

CONSIDÉRANT l'absence de toute contestation ;

CONSIDÉRANT les conclusions du tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- de renoncer au délai d'appel relativement au jugement dans le dossier succession Raymonde Tremblay.

136-08-10 Résolution concernant l'équipement supralocal

CONSIDÉRANT la facture No 2100406 au montant de 10 904\$ reçue de la Ville de Baie-Saint-Paul concernant le partage des coûts de l'Aréna pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT le coût élevé de la facture ;

CONSIDÉRANT le programme d'efficacité énergétique offert par Hydro-Québec, lequel permet d'effectuer une mise à niveau des équipements et ainsi en diminuer les coûts ;

CONSIDÉRANT que dans son budget, le gouvernement provincial a injecté une somme de 185 millions de dollars pour la mise aux normes des arénas, étant donné le caractère vieillissant de ces infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements souhaite que ladite étude des équipements de l'aréna soit effectuée par la Ville de Baie St-Paul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- d'effectuer le paiement de la facture pour l'année 2010 ;
- de demander à la ville de Baie St-Paul d'entreprendre les démarches nécessaires pour que l'aréna soit soumise au programme d'efficacité énergétique et effectuer la mise à niveau nécessaire;
- de transmettre une copie de la présente résolution aux autres municipalités partageant les coûts de l'Aréna Luc et Marie-Claude.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale

137-08-10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

<u>CORRESPONDANCE – JUILLET 2010</u>	
1. CPTAQ	- Orientation préliminaire – Dossier Constant Tremblay : devrait être acceptée
2. MAMROT	- Règlement sur les piscines résidentielles
3. COOP de santé	Communiqué
4. MINISTÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	Accusé réception de la correspondance demandant une étude de l'état des berges du secteur de St-Joseph-de-la- Rive